

T 13 F 43

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE
DE CRIMINOLOGIE



LA PHILOSOPHIE PÉNALE

par

G. TARDE

*Membre de l'Institut
Professeur au Collège de France*

quatrième édition

ÉDITIONS CUJAS
PARIS



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

- I. — La criminalité des sauvages ; préjugés à cet égard. Une minorité de tribus belliqueuses, criminelles, a dû triompher d'une majorité de tribus paisibles. Mais, moralisation du maître par le sujet. Moralisation aussi de l'homme par la femme : exemple, le cannibalisme 1
- II. — L'apogée du droit criminel est lié au déclin de la criminalité. Autre cause de la crise actuelle du droit pénal : la crise de la morale. Essais de reconstruction morale dans toutes les écoles contemporaines. La *modernisation* de la morale. Nécessité et difficulté de réformer la législation pénale 6
- III. — Préjugé de penser que le libre arbitre est le fondement essentiel de la responsabilité morale. Kant et sa liberté *nouménale* ; M. Fouillée et sa liberté idéale. Origine scolastique de ce préjugé. Aperçus historiques. Le libre arbitre et la science 12
- IV. — Analyse des notions de devoir et de droit, de responsabilité et de justice. Le devoir dérive de la simple finalité. Conséquences de cette dérivation 23
- V. — Le devoir de punir. Critique des idées de MM. Fouillée et Guyau à ce sujet 30

CHAPITRE SECOND

L'ÉCOLE POSITIVISTE

- I. — Origines de l'école positiviste ; ses représentants actuels ; son succès et ses progrès 45
- II. — Exposé de ses doctrines. — Observations préliminaires. — I. Qu'est-ce que la responsabilité ? — II. Qu'est-ce que le criminel ? Classification des criminels. — III. Qu'est-ce que le crime ? Ses caractères et ses causes. Les trois *facteurs*. — IV. Quel est le remède au délit ? Sociologie criminelle 55

CHAPITRE TROISIÈME

THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES	85
I. — La responsabilité morale fondée sur l'identité personnelle et la similitude sociale. — II. Idéal de la responsabilité parfaite. Etats de l'âme, associables et non associables : opposition à ce point de vue entre les désirs de production et de consommation, les croyances objectives et subjectives. Les conditions psychologiques de l'identité personnelle sont, en général, celles aussi de la similitude sociale. — III. Comparaison avec la responsabilité collective d'une nation. Ses analogies nombreuses avec la responsabilité individuelle	87
II. — Ce qu'il faut entendre par la similitude sociale. — I. Il ne s'agit pas de similitudes physiques ni même de tous les genres de similitudes physiologiques. Le sens moral. Le syllogisme téléologique. Le bien et le mal, leur explication sociologique. Le subjectivisme social. Le devoir de croire ou de ne pas croire. — II. Les jugements unanimes de blâme ou d'approbation ; nécessité de ce conformisme. — III. Importance de préciser la limite d'une société. Cette limite s'étend toujours, et en plusieurs sens. Traité d'extradition	100
III. — Ce qu'il faut entendre par l'identité personnelle. — I. L'identité, permanence de la personne. Qu'est-ce que la personne ? L'individualité de la personne, éclairée par l'individualité de l'organisme et surtout par celle de l'état. Coordination logique et téléologique. L'âme immortelle et les villes éternelles; conceptions sœurs. — II. Différence malgré les analogies. L'identité du <i>moi</i> , bien plus profonde que l'identité de l'Etat. L'hypothèse des monades. — III. L'Etat est à la nation ce que le <i>moi</i> est au cerveau. Les <i>idées-forces</i> de M. Fouillée. L'identité <i>se fait</i> et <i>se défait</i> , elle a ses degrés. — IV. Fondements de la prescription des poursuites criminelles ; réformes à y introduire. — V. La responsabilité civile	114
IV. — Notre théorie s'accorde avec l'histoire de la responsabilité. — I. La solidarité familiale des temps primitifs ; vendetta. Survivances de ce passé, représailles. — II. La justice royale a pris modèle, non sur les tribunaux domestiques de l'ère antérieure, mais sur les procédés belliqueux : malfaiteurs partout traités en ennemis. — III. Caractère expiatoire de la peine : transition individuelle. — IV. Résumé et complément	135

CHAPITRE QUATRIÈME

THÉORIE DE L'IRRESPONSABILITÉ

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES. — Réponse à M. Binet. Causes différentes d'irresponsabilité	151
---	-----

I. — LA FOLIE. — I. La folie désassimile et aliène en même temps. Le sens moral. — II. Dualité interne de l'aliéné : Félicité et Rousseau. Responsabilité ou irresponsabilité des grands hommes. — III. Duel interne de l'aliéné. Psychologie des mystiques. — Les diverses formes de la folie. — IV. L'épilepsie, folie intermittente. Maladies analogues du corps social. — V. La folie consolidée. La folie morale, état opposé à la folie véritable. L'hérédité, nullement contraire à la responsabilité individuelle. — VI. Théorie de la responsabilité par M. Dubuisson. Erreur d'opposer la responsabilité morale à la responsabilité sociale. — VII. Responsabilité partielle des aliénés, M. Falret. Les criminels fous et les génies fous	157
II. — L'IVRESSE. — Homicide par imprudence et homicide en état d'ivresse, folie alcoolique. L'ivresse doit-elle être une circonstance d'autant plus atténuante qu'elle est plus invétérée ? Contradiction entre les déterministes et leurs adversaires sur ce point. Amnésie	187
III. — L'HYPNOTISME. — L'hypnotisme et l'identité. L'hypnose et le songe, deux formes de l'association des images, qui implique la réalité de la personne identique. La décision volontaire est donc autre chose qu'une suggestion compliquée	194
IV. — LA VIEILLESSE. — L'âge et le sexe	202
V. — LA CONVERSION MORALE, aliénation salutaire. — Lenteur des grandes conversions. Nécessité de la suggestion ambiante. Profondeur des transformations morales obtenues par les fondateurs de sectes ou de religions. Effets de la transportation pénale. Le remords et le repentir	203
VI. — LA SOUVERAINETÉ	213

CHAPITRE CINQUIÈME

LE CRIMINEL

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES	217
I. — I. Le type criminel. — II. <i>Délit naturel</i> et criminalité native font deux. — III. Impossibilité de localiser cérébralement cette aptitude complexe, la criminalité, avant d'avoir localisé ses éléments. — IV. Le criminel n'est pas un fou. — V. Le criminel n'est pas un sauvage réapparu parmi nous. Fondements illusoi-res de l'hypothèse de l'atavisme : anomalies corporelles, tatouage, argot. — VI. Le criminel est-il un épileptique ? Réfutation de cette thèse prise à la lettre. L'exemple de Misdéa analysé. Ce qu'il y a peut-être de vrai au fond de cette idée. Périodicité essentielle aux phénomènes psychologiques. — VII. Le type criminel est un type professionnel. Physiognomonie et graphologie. — VIII. Psychologie du criminel. Le criminel est en partie l'œuvre de son propre crime et de la justice criminelle	220

- II. — I. La classification des criminels doit être surtout sociologique. Le criminel rural et le criminel urbain. — II. Le brigandage rural en Corse et en Sicile. Ses caractères. La gendarmerie et la police. — III (suite). La *mafia* sicilienne. — IV. Le brigandage urbain. La criminalité à Barcelone 267

CHAPITRE SIXIÈME

LE CRIME

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES. — *L'interprétation biologique et sociologique de la statistique. La statistique actuelle, œil rudimentaire* 295

- I. — ROLE DES INFLUENCES PHYSIQUES ET PHYSIOLOGIQUES. — I. La répétition et même la variation régulière des chiffres de la statistique impliquent la non-existence et le non-exercice du libre arbitre. Socialement, elles montrent que l'homme en société imite beaucoup plus qu'il n'innove. — II. Les trois facteurs du délit, d'après Ferri. — III. *Les influences physiques*. Calendrier criminel de Lacassagne. La criminalité et le climat. Le climat et la mortalité. Le climat et la natalité, d'après la statistique. Rôle décroissant des influences physiques à mesure qu'une société progresse. Leur action sur l'industrie et sur l'art. — IV. *Les influences physiologiques*. La race et le sexe 298
- II. — PRÉPONDÉRANCE DES CAUSES SOCIALES. — I. Le penchant à l'imitation, sa force et ses formes, son étude par le phénomène des foules. Comment un soupçon y devient rapidement conviction. Genèse des popularités et des impopularités. L'esprit de secte et l'esprit de foule. La foule, comme la famille, fait social primitif ; double origine des sociétés. — II. Lois de l'imitation. Les hommes s'imitent d'autant plus qu'ils sont plus rapprochés. Le supérieur est plus imité par l'inférieur qu'il ne l'imité. Propagation du haut en bas en tout ordre de faits : langues, dogmes, meubles, idées, besoins. Grands foyers de l'imitation ; jadis les aristocraties, aujourd'hui les capitales. Similitudes entre celles-ci et celles-là. — III. Application à la criminalité. Les vices et les crimes se sont jadis propagés de la noblesse au peuple. Exemples : l'ivrognerie, l'empoisonnement, le meurtre par mandat. Délibération du Conseil des Dix. La fausse monnaie. Le pillage et le vol. — IV. Actuellement, ils se propagent des grandes villes aux campagnes. Femmes coupées en morceaux. Vitriol amoureux. — V. La carte criminelle de la France, dressée par M. Joly. Sa division par bassins de fleuves, foyers de criminalité ; l'Hérault, la Normandie, Eudes Rigaud. — VI. Criminalité des grandes villes. Progrès de l'homicide. Meurtre par cupidité exclusivement. Viols et attentats à la pudeur contre les adultes et contre les enfants. Avortements et infanticides. Prétendue loi d'inversion entre les crimes-propriétés et les crimes-personnes. Les deux croissent parallèlement dans les grandes villes. Pourtant la civilisation améliore l'homme. Comment cela se concilie-t-il ? — VII. Par une autre loi de l'imitation : la loi d'insertion, le passage alternatif de la mode à la coutume, rythme ir-

TABLE DES MATIÈRES

577

régulier. Exemples tirés de l'histoire des langues, des religions, des industries. Même loi pour les sentiments moraux ou immoraux. — VIII. Rencontres des courants d'imitation différents : leur lutte ou leur concours régis par les lois de la logique sociale et exprimés par la statistique. — IX. Application de ces idées premièrement à l'influence de l'instruction sur la criminalité. — X. Deuxièmement, à l'influence du travail et de l'industrie. — XI. Troisièmement, à l'influence de la pauvreté ou de la richesse. — XII. Quatrièmement, à l'influence de la civilisation en général. — XIII. Analogies que présentent les transformations historiques du délit avec celles de l'industrie, de la langue, de la religion, du droit, etc. D'abord, changements *internes* de chaque espèce de crime, nominalement resté le même, sens général de cette transformation. Importance de cette considération pour la critique impartiale du passé judiciaire. Irréversibilité de la transformation indiquée. — XIV. En second lieu, changement dans l'incrimination, crimes devenus délits, puis faits licites, ou *vice versa*. Comparaison avec les variations des valeurs. Sens général et irréversibilité de ces révolutions lentes. La théorie du *délit naturel* de M. Garofalo. — XV. En troisième lieu, changement dans les procédés des crimes. Même ordre que pour la succession des outils. Ordre irréversible. — XVI. Résumé du chapitre. Caractères différentiels du crime parmi les autres phénomènes sociaux. Le crime et la guerre. Passage historique de l'unilatéral au réciproque 323

CHAPITRE SEPTIEME

LE JUGEMENT

- I. — Place de la procédure criminelle et de la justice pénale dans la science sociale. La production et l'échange des services, la production et l'échange des préjudices 427
- II. — Evolution historique de la procédure criminelle, elle correspond à celle de la pensée religieuse ou irréligieuse. La preuve par les ordales et le duel judiciaire. La preuve par la torture. La preuve par le Jury. La preuve par l'expertise. Propagation de chacune de ces procédures par imitation-mode, puis consolidation par imitation-coutume 432
- III. — Critique du Jury. Avenir de l'expertise. Nécessité d'une école spéciale de magistrats criminels 443
- IV. — Impossibilité d'exiger du juge criminel la conviction absolue ; possibilité de mesurer approximativement le degré de sa croyance et utilité de cette mesure, même imparfaite. Le *point de condamnabilité*, ses variations et leur cause 458
- V. — Critique de quelques réformes proposées en ce qui touche à l'incrimination. — I. La préméditation en fait d'homicide. Historique. Théorie d'Holtzendorff. Le livre d'Alimena. La considération des motifs. — II. La tentative. Pourquoi l'assimilation de la tentative au crime achevé répugne au sens commun. — III. La complicité 464

CHAPITRE HUITIÈME

LA PEINE

- I. — Efficacité des peines. Preuves et exemples 477
- II. — APERÇUS HISTORIQUES. — I. Les transformations de la peine sont liées aux transformations de la preuve. Quatre phases. Adoucissement graduel des peines. — II. Les prix et les peines : antithèse constante. L'échelle des délits et l'échelle des peines. Phase nouvelle en économie politique comme en pénalité 487
- III. — FONDEMENT RATIONNEL. — I. Pénalité basée sur l'utilité ou sur l'opinion ? — II. Pénalité et assistance publique doivent découler de principes non contradictoires entre eux. — III. Les divers systèmes pénitentiaires. Le *manicomio criminale*. Nécessité de séparer les détenus d'après leur origine sociale. — IV. La transportation, la cellule, le système irlandais. Comparaison et conclusion .. 507

CHAPITRE NEUVIÈME

LA PEINE DE MORT

- I. — Le problème de la peine de mort. Enthousiasme factice soulevé par l'idée de son abolition. Réaction contraire 533
- II. — Importance théorique et religieuse de la question. Action du christianisme et influence du darwinisme. De deux choses l'une : ou abolir la peine de mort pour la remplacer, ou l'adoucir pour l'étendre 537
- III. — Est-il désirable de l'étendre ? Faiblesse des arguments ordinaires contre la peine de mort : irréparabilité, possibilité d'erreurs judiciaires, prétendue inefficacité. Statistiques à ce sujet : leur interprétation abusive 543
- IV. — Arguments opposés. Evasion des condamnés graciés. Autre considération. Contradiction du public, contraire à la peine de mort légale, favorable à la peine de mort extra-judiciaire. Autre contradiction : le progrès du militarisme, l'extermination croissante des races inférieures, et le déclin de l'échafaud. L'utilitarisme doit avoir égard à la douleur de l'indignation publique non satisfaite 550
- V. — Mais l'utilitarisme nous conduirait logiquement beaucoup trop loin. La société ne doit pas être plus égoïste en masse qu'en détail. Protestation du cœur ; horreur croissante suscitée par la peine de mort, ou par les modes actuels d'exécution. La suppression de la guerre et l'abolition de l'échafaud. Robespierre et Napoléon. La peine de mort abolie là précisément où la doctrine utilitaire réclamait le plus son maintien : en matière politique 556
- VI. — Utilité d'une expérience à faire pour résoudre définitivement la question. Comme tiers-parti, changer radicalement le mode d'exécution du dernier supplice. Le Phédon et la guillotine 567